

information

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

Au 21.01.2021 | Dans le contexte actuel d'épidémie de coronavirus, l'Ecole de Musique et de Danse « Accordances Syrenor » suit les recommandations des services de l'État et des collectivités de son territoire. Ces préconisations évoluent en fonction de l'actualité.

Fonctionnement de l'Ecole de Musique et de Danse à compter du lundi 25 janvier 2021 et jusqu'à nouvel ordre :

L'ensemble des établissements d'enseignement artistique se sont mobilisés pour demander au Ministère de la Culture de pouvoir **bénéficier de la dérogation au couvre-feu de 18h. Cette autorisation dérogatoire nous est accordée.**

De ce fait, et à compter de lundi 25 janvier 2021, nous allons pouvoir reprendre le fonctionnement mis en place entre le 11 et le 16 janvier 2021, à savoir :

Concernant les cours pour les adultes : la reprise initialement prévu le 20 janvier est repoussée à début février au plus tôt.

Concernant les cours pour les mineurs :

- **Reprise de toutes les activités des élèves mineurs dans toutes les disciplines, aux horaires prévus (Musique et Danse).**
- **Port du masque obligatoire** dans toutes les disciplines, sauf instruments à vent et pratique de la danse (uniquement pendant la pratique).
- **Respect des gestes barrières** dans tout l'établissement
- **Accès au bâtiment réservé uniquement aux personnels et aux élèves.**

Des attestations dérogatoires seront délivrées aux élèves et seront valables toute la durée du couvre-feu et disponibles également en téléchargement sur le site du Syrenor

Par ailleurs, pour certaines activités un suivi à distance se poursuit selon des modalités spécifiques à chaque discipline :

► Musique

L'ensemble des cours concernant les adultes